

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THEATRE—BEAUX-ARTS

VOL. 4

MONTREAL, 20 JUIN 1896

No. 90

SOMMAIRE

Notre numéro, — La dernière épave. *Pierre Lerouge* — Bataille de Zouaves, *P. L.* — Remerciements, *P. L.* — Saintes colères, *Tristan* — Une politique de vingt ans, *Libéral* — Ces belles âmes, *Miséreux* — Au Parc Sohmer, *Pierrot* — Lettre ouverte à M. le Chanoine Bruchési, *Jean-Baptiste* — Ils baissent le ton, *Canadien* — Au Manitoba, *Vérité* — Ce sermon, *E. René* — Le principe et l'application, *Equité* — Ca et là, *Rieur* — Feuilleton, Rome, (*Suite*) *Emile Zola*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boite 2184,

Montréal

NOTRE NUMERO

Le présent numéro paraîtra peut-être un peu religieux, tant Nos Seigneurs y tiennent un large rôle, mais on avouera qu'ils ont tellement envahi la place publique qu'il est impossible de n'y pas fouler un orteil épiscopal. C'est ce qui explique la nature de nos articles. La semaine prochaine, le calme sera revenu, et nous reprendrons en paix nos études politiques et sociales, qui nous sont autrement chères que la chicane ecclésiastique.

LA DIRECTION.

Votez, mardi prochain, pour abolir à jamais le règne politique du clergé dans la Province.

Votez pour les honnêtes gens.

Votez suivant votre conscience, tel est l'avis des honnêtes gens.

Dans tous les cas, votez, exercez votre droit de franchise.

Laurier est la plus belle figure canadienne depuis l'immortel Papineau.

LA DERNIERE EPAVE

Il ne nous restait plus grand' chose à soustraire à la voracité de notre clergé :

Notre argent, il nous l'avait pris ;
Nos terres, il les avait hypothéquées ;
Nos enfants, il les avait accaparés ;
Nos femmes, il les possédait ;
Nos votes, il les commandait.

Il nous restait seulement une chose, une toute petite chose, sur laquelle il n'avait pas mis la main.

Cette petite chose, c'était notre conscience.

Ah ! nous le croyions bien à nous, ce souverain trésor que Dieu nous a donné pour nous guider dans la vie ; cet instinct sublime dont découle pour nous la science du devoir, cette notion intime du bien et du mal qui naît en même temps que nous, et qui nous survit sans être soumise à d'autre volonté qu'à celle du Créateur.

Eh bien, il paraît que nous n'avons plus même le droit de consulter en paix notre conscience et de suivre ses dictées.

Nos consciences elles-mêmes sont asservies et, qui plus est, elles sont asservies aux intérêts de l'épiscopat.

C'est Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, qui le proclame.

Voici le résumé de son sermon de dimanche à la cathédrale :

Mgr Larocque, dans son sermon, hier, à la cathédrale, a donné certaines instructions aux électeurs au sujet du vote qu'ils auront à donner le 23 juin. Il dit qu'il est de leur devoir de voter pour un candidat dont la sincérité se manifeste non pas seulement par des paroles, mais par des actes. Tout électeur, ajouta-t-il, doit voter selon sa conscience, ce qui, pour un catholique, veut dire de voter conformément aux dictées du mandement collectif des évêques.

Comment trouvez-vous cette nouvelle invasion ?

Vous avez le droit de voter suivant votre conscience, disent les évêques.

Mais, ajoutent-ils, nous avons le droit de dicter à votre conscience pour qui vous devez voter.

Et vous êtes tenu de suivre votre conscience. On avouera que si le sujet n'était pas aussi grave, on aurait le droit de se demander de qui donc on se moque.

Ainsi, c'est bien entendu, il ne nous reste plus rien.

Plus même notre conscience !

Sait-on bien où cela mènera le peuple, le jour où on lui aura inculqué l'idée que les dictées de sa conscience ne sont plus divines, mais émanent seulement des cuisines de l'archevêché ?

Ce jour-là, le peuple canadien sera bien près de sa fin !

PIERRE LEROUGE.

BATAILLE DE ZOUAVES

Beaucoup de Zouaves, nous le savons, ont pris en très mauvaise part notre article sur la *Montée du Zouave*, qui n'avait pour tant rien de malveillant ni de blessant pour personne.

Quelques-uns nous en gardent rancune. Et pourtant, un incident tout d'actualité nous permet de démontrer que nous avons parfaitement raison de mettre nos Zouaves canadiens en garde contre ceux qu'ils traînent à leur remorque dans la fameuse *montée*.

Le premier coup de feu tiré contre un Zouave l'a été par un de ces Zouaves castors que nous nous étonnions de voir participer si facilement au mouvement d'ascension général,

Et il a été tiré à bout portant, sans provocation.

Au haut de la *montée*, le Zouave à qui un rude coup d'épaule de la part d'un camarade a permis d'escalader une position sûre et inespérée, se retourne vers le camarade et, pour récompense, lui vide sur la tête tout un baquet d'eau sale.

Voilà ce que nous avons prévu et ce que nous cherchions à montrer à nos amis Zouaves — et nous en comptons beaucoup.

Nous n'interviendrons pas dans cette mêlée, qui est absolument triviale, mais nous ferons remarquer que le Zouave du *Monde* va beaucoup plus loin que nous, en affirmant que certains Zouaves exploitent ce titre pour s'élever aux hautes positions, tandis que nous voyions, nous, dans cette *montée*, simplement le résultat d'une camaraderie que nous jugions seulement un peu encombrante.

P. L.

Remerciements

La Presse de lundi a fait à notre article sur *La Fin d'un Règne* les honneurs de la reproduction.

Nos remerciements sincères à notre confrère.

P. L.

SAINTES COLERES

On sait que l'*Electeur* vient de s'attirer des désagréments avec son ordinaire en publiant, à l'égard de Mgr Lafèche et de ses élucubrations électorales, un article émanant d'un prêtre du diocèse de Québec et condamnant la sortie brutale du vieux castor.

Nous avons exprimé sans voiles notre opinion sur la conduite et sur les paroles de Mgr Lafèche.

Certaines personnes ont blâmé notre

franchise et l'ont trouvée un peu crue, prétendant que l'habit ecclésiastique imposait des égards que nous semblions oublier.

Notre opinion est que l'habit civil a droit à tout autant d'égards que l'habit ecclésiastique, et que tout dépend du moine que recouvre cet habit.

Nous avons traité Mgr Lafèche politicien comme nous aurions traité tout autre politicien, comme nous traitons MM. Tailleur, Ross et Desjardins.

C'était notre droit.

L'exercice d'un droit ne comporte pas d'excuse; mais s'il nous en fallait une, nous la trouverions sûrement dans la façon dont les prêtres se traitent entre eux.

Voici le style d'une correspondance spéciale, évidemment dûe à un collègue du correspondant de l'*Electeur*, et que publie le *Courrier du Canada*:

LES PRETRES INSULTES

L'énergumène de Ste-Anne de la Pocatière, qui lance des malices contre les prêtres, dans l'*Electeur* du 6 du courant, ne mérite autre chose que le mépris. Ce pédant qui fait le Danton est connu ici. Il ferait bien mieux de garder le silence, le misérable insulteur.

D'ailleurs, ses idées perfides nous montrent ce qu'il vaut, le pauvre crétin,

Allez vous cacher, méprisable, audacieux menteur. — *Communiqué.*

Ste-Anne, 9 juin, 1896.

Il y a encore des gens qui disent que l'Eglise est une grande école de respect.

TRISTAN.

UN MAUVAIS RHUME

Se guérit facilement par l'emploi du BAUME RHUMAL, le célèbre remède français, préconisé par les plus grands médecins. Ceux qui s'en sont servi n'en font que des éloges, justifiés par le nombre considérable de cures accomplies. Seulement 25c la bouteille. En vente partout.

Une politique de Vingt ans

S'il est un hommage que l'on ne puisse s'empêcher de rendre à l'hon. M. Laurier, c'est bien celui que mérite l'inviolable stabilité de ses opinions en matière de politique religieuse.

Les opinions de M. Laurier, que vient de condamner Mgr Lafèche, et qu'il traite de rationalismes, ne datent pas d'hier, et toujours il les a maintenues avec une égale énergie.

En 1877, il y a vingt ans, l'hon. M. Laurier, prononçant son grand discours sur le libéralisme politique à Québec, disait :

1877

“ C'est l'habitude, dans le parti de nos adversaires, de nous accuser, nous libéraux, d'irrégion. Je ne suis pas ici pour faire parade de mes sentiments religieux, mais je déclare que j'ai trop de respect pour les croyances dans lesquelles je suis né pour jamais les faire servir de base à une organisation politique.

“ Vous voulez organiser un parti politique. Vous n'avez pas songé que si vous avez le malheur de réussir, vous attirerez sur le pays des calamités dont il est impossible de prévoir les conséquences.

“ Vous voulez organiser tous les catholiques comme un seul parti, sans autre lien, sans autre base que la communauté de religion, mais n'avez-vous pas réfléchi que, par le fait même, vous organisez la population protestante comme un seul parti, et qu'alors, au lieu de la paix et de l'harmonie qui existent aujourd'hui entre les divers éléments de la population canadienne, vous amenez la guerre, la guerre religieuse, la plus terrible de toutes les guerres.”

Dix ans plus tard, à Somerset, M. Laurier, lançant un grand discours-programme à l'occasion de son élévation à la direction du parti libéral, disait :

1887

“ Avec un zèle digne d'une meilleure cause, une certaine partie de la presse d'Ontario fait de

son mieux pour amener la division entre catholiques et protestants, et je regrette de dire que, dans notre province, on répond souvent à ces attaques par des moyens absolument répréhensibles. Qu'ils viennent d'Ontario ou de Québec, ces appels aux préjugés sont également déplora- bles. Pour ma part, j'ai autant d'aversion pour l'homme qui fait appel aux préjugés catholiques dans Québec que pour l'homme qui invoque les préjugés protestants dans Ontario.”

Maintenant, nous arrivons, dix ans encore après, aux déclarations qui ont fait sortir Mgr Lafèche de ses gonds.

1896

“ Je ne suis pas ici pour représenter seulement les catholiques, mais aussi les protestants, et je dois compte à toutes les classes de ma conduite des affaires. Je me vois, moi, catholique et d'origine française, investi de la confiance des hommes qui m'entourent et d'un devoir important que m'impose notre système de gouvernement constitutionnel ; je me trouve chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, où les protestants sont naturellement en majorité comme dans l'autre parti. Et l'on vient me dire, à moi qui occupe cette position, que je me laisserai guider dans la conduite que je dois suivre dans cette Chambre par des raisons qui s'adressent aux consciences des députés catholiques et pas à la conscience de mes collègues protestants ? Non. Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position *quelconque*, cette position je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi ; pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.”

Voilà une ligne de conduite droite, honnête et brave qui doit toucher le cœur de tout bon citoyen.

Vingt ans de cette attitude sont un brevet de caractère dans notre temps d'*à- quatt'pâtissemment*.

LIBERAL.

CES BELLES AMES

La *Semaine Religieuse* de Québec vient d'avoir à répondre à la consultation suivante :

Un maître a cent ouvriers. Son commerce marche à ravir. Un ouvrier qui meurt de faim se présente à la boutique. Le maître l'accepte par charité. Cet ouvrier, faute de mieux, se contente d'un salaire dérisoire. Si l'ouvrier réclamait, ce qu'il ne ferait d'ailleurs pas, le maître le congédierait en lui disant qu'il n'a que faire de lui et qu'il ne l'a pris que par commisération. Le maître observe-t-il ses devoirs de justice envers cet ouvrier ?

Naturellement, un bon chrétien comme doit l'être l'abbé Gosselin, doit se reporter sans retard pour résoudre cette question à la magnifique Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, où se lisent les lignes suivantes :

..... "Le monopole du travail et des effets du commerce est devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires Si le travailleur met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, c'est pour obtenir de quoi pourvoir aux besoins de la vie et il attend de son travail, *non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera.....* Le riche et le patron doivent se souvenir qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs..... L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse de sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur revienne une part convenable. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort.

" De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur "

Voilà les principes de sagesse et de haute bienveillance sur lesquels se baserait un simple laïque pour répondre, et, s'imprégnant de ces nobles paroles, il repousserait vite l'odieuse spé-

culatation du patron, qui exploite la pauvreté et spéculé sur la misère.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on raisonne à la *Semaine Religieuse* de Québec, et voici ce qu'elle répond :

Les auteurs sont d'accord à permettre au maître dans les circonstances ci-dessus de donner à l'ouvrier, sans violer la justice commutative, un salaire inférieur au salaire "minimum."

C'est ça, les auteurs !

Crève, Canayen !

La v'là, la justice commutative !

MISEREUX

AU PARC SOHMER

La dernière semaine du Parc Sohmer a été particulièrement remarquable par les attractions offertes au public. Mais il paraît que ce n'est rien encore et que des surprises *surprenantes* nous sont réservées.

M. L. J. Lajoie est en ce moment à New-York, où il recherche des artistes encore inconnus ici. On nous dit qu'une des attractions les plus attachantes est une compagnie de chats savants dont les exercices sont absolument stupéfiants.

Nous ne savons pas encore à quelle date ces chats savants pourront venir au *Parc Sohmer* car, ils sont demandés partout, mais il est probable qu'ils s'exposeront bientôt à nos bravos.

Indépendamment de ces savants félins, d'autres attractions non moins curieuses sont annoncées incessamment, mais nous sommes tenus au silence momentanément du moins, afin de ne pas déflorer par une indiscretion les surprises que le *Parc Sohmer* ménage à ses fidèles habitués.

PIERROT.

Nous adressons cette semaine des factures d'abonnement à tous nos abonnés, en les priant de vouloir bien nous adresser ce petit montant par le retour de la malle. Ils nous obligeront, et en même temps ils aideront l'œuvre d'émancipation du peuple canadien-français.

Nous comptons sur nos amis.

LETTRE OUVERTE

A M. LE CHANOINE BRUCHESI

Monsieur le Chanoine, —

Il me semble que vous allez beaucoup trop vite en besogne, et que vous embouchez prématurément et imprudemment le clairon de la victoire.

Dans le dernier numéro de votre *Semaine Religieuse*, vous n'hésitez pas à tracer les lignes suivantes :

On se le rappelle, sans doute, après avoir été déboutée de ses prétentions, une première fois, par la Cour Supérieure, une seconde fois par la Cour d'Appel, la Compagnie de Publication du *Canada-Review* avait manifesté le dessein d'interjeter appel de ces deux jugements auprès du Conseil Privé.

Une souscription, rendue publique par les journaux, fut même ouverte à cet effet.

Ces démarches n'ont pas eu le don d'émouvoir les catholiques ; ils étaient bien sûrs que la décision de nos tribunaux serait ratifiée en Angleterre.

Par leur refus de lui fournir plus longtemps les fonds qu'elle réclamait, les amis et les protecteurs de la revue si justement condamnée nous autorisent à croire qu'ils en sont venus à la même conclusion.

Dans tous les cas, le délai fixé pour l'appel est expiré depuis le 25 du mois de mai, et le *Canada-Review* n'a pas produit ses pièces.

Grâce à l'attitude sage et courageuse de notre vénérable archevêque, l'Eglise du Canada reste donc en possession de deux documents juridiques de la plus haute importance, et qui reconnaissent le droit des pasteurs à protéger leurs ouailles contre tout écrit pernicieux.

Vous allez convenir tout à l'heure, au moins *in petto*, que vous avez fait une école.

Apprenez d'abord, monsieur le Chanoine, que le délai d'appel au Conseil Privé n'est pas expiré depuis le 25 mai, comme vous le prétendez. Oh ! mais, là, pas du tout expiré.

Nous avons, à cet égard, l'opinion de savants avocats, bien connus à l'archevêché, et qui nous ont complètement éclairé sur ce point, et l'avenir vous prouvera que si vous êtes fort en droit canon, vous êtes singulièrement faible en droit laïque.

Soyez assuré, monsieur le Chanoine, que nous ne laisserons pas prescrire notre action. Et si l'intérêt de notre cause nous impose des délais, nous saurons à temps troubler votre quiétude béate par un acte extra-judiciaire qui vous apprendra que nos revendications ne sont pas abandonnées, ainsi que vous paraissez le croire.

Parlant des catholiques, vous avez la coquetterie ce dire : ... " ils étaient bien sûrs que la décision de nos tribunaux serait ratifiée en Angleterre," comme si cette ratification était un fait accompli.

Eh bien, ceux qui " étaient " sûrs de cela perdront une illusion, s'il leur en reste encore une, le jour où le Conseil Privé se prononcera, voilà tout.

Vous remarquerez, seulement, monsieur le Chanoine, que la décision de nos tribunaux a proclamé que les ecclésiastiques étaient soumis aux lois civiles, tout comme le vulgaire troupeau que vous avez jusqu'alors mené tambour battant et qui commence à regimber contre la baguette,

Le juge Doherty, lui-même, malgré son catholicisme irlandais, n'a pu se dispenser de vous placer sur un pied d'égalité avec les vulgaires laïques, au moins pour ce qui concerne la soumission aux lois communes à tous les citoyens de la Province.

Et votre triomphe, monsieur le Chanoine, le triomphe de " l'Eglise du Canada," (?) que vous faites sonner si haut, comment se traduit-il ? Comment les évêques en jouissent-ils ? comment tirent-ils parti des avantages qu'il leur accorde ?

En se plongeant mitre la première dans la courardise

Lisez donc les mandements, monsieur le Chanoine, et vous nous direz si ce sont là des documents de nature à prouver la toute-puissance d'un pouvoir retapé par deux jugements que vous prétendez aussi définitifs que concluants. Lisez surtout le mandement du plus rétrograde, du plus moyen-âgeux des évêques de la Province, Mgr Laflèche. Ce saint prélat, plein de prudente sagesse, a soin de vitupérer les journaux qui ne s'aplatissent pas sous la crosse, mais il a soin, également, de ne pas les nommer : crainte des procès, dit-il.

Est-ce que cet aveu, cette sage réserve de l'évêque de Trois-Rivières, ne contient pas une expresse acceptation de la théorie de nos tribunaux, qui ont déclaré les membres du clergé justiciables de leurs lois ?

Alors, monsieur le Chanoine, que venez-vous raconter à vos lecteurs ? Comment osez-vous vous appuyer sur deux jugements dont l'effet est suspendu par l'appel, jugements qui vous ont déclaré soumis à leur décision. Les juges qui ont prononcé ces jugements ont trouvé des éléments spécieux qui leur ont permis de se prononcer momentanément en votre faveur, mais aucun d'eux n'a osé prétendre que notre action était téméraire, et que vous échappiez aux responsabilités civiles.

Je dis *vous*, monsieur le Chanoine, en parlant de l'archevêque de Montréal, en cause dans ce procès, parcé qu'il est notoire que vous briguez la succession du digne vieillard, trop malléable, hélas ! que vous avisez si singulièrement.

Vous vous êtes érigé officieusement en coadjuteur de Mgr Fabre, et votre impatiente ambition est la cause des maux du doux et placide prélat qui règne sur notre diocèse sans le gouverner.

Seulement, monsieur le Chanoine, accordez bien vos flûtes si vous voulez avoir le droit de faire baisser votre blanche menotte aux dévotes le jour où le siège archiépiscopal de Montréal sera vacant, car j'ai l'honneur de vous prévenir que votre candidature vous réserve au moins une déception.

Et puisque j'ai le plaisir de converser avec vous, bien posément, comme deux bons amis causent au coin du feu, laissez-moi vous rappeler deux entrevues que vous avez eues avec notre entêté directeur, et qu'au cours des deux il a été question de choses fort piquantes. Ces entrevues ont été si courtoises que notre directeur, à votre demande, n'a pas hésité à vous délivrer un certificat de vertu en échange de la signature d'un haut dignitaire de l'Eglise du Canada. (?) Cette signature n'a jamais été remise à M. Filiatreault.

Vous devez avoir la mémoire de ces choses, monsieur le Chanoine ; mais si vous les aviez oubliées, pour peu que cela vous plaise, nous publierons les détails de ces entrevues dans le **REVEIL**. Ce sera presque une page d'histoire.

Quant à la victoire du clergé sur nous, vous êtes mal informé, monsieur le Chanoine ; le clergé triomphe si peu de nous qu'il a peur de nous.

La preuve ? direz-vous.

La preuve, la voici :

Il y a quelques jours à peine, on voulait acheter notre journal. Des offres réitérées ont été faites, auxquelles nous avons répondu : Zut !

Le **REVEIL** n'est pas à vendre.

Tant pis pour les trembleurs qui voudraient mettre la main dessus pour l'étrangler.

JEAN-BAPTISTE.

ILS BAISSENT LE TON

On se rappelle que Mgr Bégin a adressé à l'*Electeur* une lettre de menaces, à la suite d'une série d'articles de notre confrère au sujet du ténébreux sermon de Mgr. Lafleche.

Cette lettre contenait ce passage que nous ne saurions trop reproduire.

"Aussi, comme administrateur de l'archidiocèse, je ne puis m'empêcher de protester énergiquement contre l'attitude de votre journal à l'égard de Mgr l'évêque des Trois-Rivières et de condamner sévèrement les articles qui y ont été publiés. Je vous engage à rentrer dans les voies du respect qu'un journaliste catholique devrait toujours observer vis-à-vis des supérieurs ecclésiastiques, à défaut de quoi, je me verrai dans la pénible nécessité de censurer de nouveau votre journal et de prendre les moyens efficaces pour protéger les fidèles qui me sont confiés.

"Vous voudrez bien publier la présente dans votre journal, pour qu'elle puisse atteindre tous les lecteurs des articles qui y sont blâmés."

A ces menaces, l'*Electeur*, au lieu de relever vertement l'insolent prélat qui se mêlait des affaires à débattre entre un journal et l'évêque des Trois-Rivières, se contenta de répondre de la manière suivante :

"Sa Grandeur Mgr Bégin n'aura probablement pas remarqué que la rédaction de l'*Electeur* a dégagé sa responsabilité de cette critique du sermon de Mgr Lafleche. Nous avons mis le mot communiqué au bas de chacun de ces articles, avertissant notre public qu'ils avaient été écrits par des prêtres distingués de cette province et que nous leur en laissons la responsabilité.

“ Si Sa Grandeur entretient quelques doutes sur ce point, nous pouvons lui en donner une preuve satisfaisante sans toutefois pour cela trahir notre secret professionnel.

“ C'est donc à ses collaborateurs, et non à la rédaction de l'*Electeur* que s'adressent les remarques de Sa Grandeur. ”

On était en droit de s'attendre à une nouvelle fulmination, ou tout au moins à un démenti formel de la part de l'archevêque de Cyrène.

Eh bien, pas du tout. Il parait que l'intrusion des curés dans la politique est telle que les évêques ne sont pas en mesure de les défendre ou seulement de les excuser. Jamais et nulle part un tel scandale ne s'est produit.

C'est surtout dans le comté de Portneuf que le scandale a été public.

Il y a eu dimanche huit jours, M. Rouleau, curé de St-Ubalde, monta en chaire et donna lecture d'une lettre de Mgr Marois, le prélat poupon qui administre le diocèse de Québec pendant l'absence de Mgr Bégin qui, lui, l'administre pour cause d'absence cérébrale du cardinal Taschereau.

La lettre de Mgr Marois défendait aux catholiques de voter pour un protestant. Or, M. Joly de Lotbinière, dont la personnalité est si respectable, est protestant et, de plus, un parfait honnête homme, tant dans sa vie privée que dans sa vie publique. On comprend l'émotion créée par la lettre de Mgr Marois.

M. Joly de Lotbinière écrivit à Mgr Bégin une lettre de protestation, et une délégation se rendit auprès de l'Archevêque de Cyrène, dans le but de lui faire les représentations respectueuses mais fermes que les circonstances justifiaient.

Avec l'arrogance habituelle aux gens d'église, Mgr Bégin refusa de désapprouver la lettre de Mgr Marois et écrivit à M. Joly de Lotbinière la réponse que voici :

ST-VICTOR, 9 juin 1896

M. Joly de Lotbinière, K.C.M.G.,

Québec.

Monsieur, —

Je ne veux ni approuver ni répudier les candidats qui briguent les suffrages des électeurs. Ce n'est pas mon rôle: Je ne puis pas cependant exiger des candidats moins que ne demande le

mandement collectif des évêques, expression de leur volonté sur la question scolaire manitobaine.

En adhérant, formellement et solennellement, à ce document, vous ne pouvez être ostracisé par les électeurs catholiques, ou être réputé indigne de leurs suffrages.

Veillez agréer, honorable monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé),

L-N.,

Archevêque de Cyrène,

Administrateur.

Tout ceci indique la résistance du clergé. Et le clergé orgueilleux parait tenir beaucoup à n'être pas obligé de corriger ses erreurs ou ses fautes, prétextant qu'il ne se trompe et ne faute jamais. Cependant, dans le silence du cabinet, il ne peut pas soutenir à ses propres yeux la même loyauté ni la même impeccabilité. Il sait très bien qu'il a voulu se livrer à un coup de main et faire violence à l'électorat. Il n'en convient pas, mais lorsqu'il est pris dans un cercle vicieux, il s'efforce d'en sortir afin de ne pas perdre ses avantages.

Le *Witness* de samedi dernier contenait à ce sujet une précieuse information. Comme elle n'a été démentie par personne, nous avons le droit de la considérer comme l'expression de la vérité.

La voici :

“ On nous rapporte qu'en réponse aux protestations indignées de M. Joly de Lotbinière et de plusieurs catholiques éminents, au sujet de la conduite scandaleuse de certains curés dans le comté de Portneuf et ailleurs, Mgr Bégin a lancé une lettre à tout le clergé de son diocèse. Cette lettre commande aux curés, sous peine des pénalités ecclésiastiques les plus sévères, de cesser immédiatement toute ingérence dans la lutte électorale actuelle, et de faire bien comprendre aux fidèles que, comme matière de conscience, ils sont libres de voter pour les candidats du parti qu'ils voudront bien choisir. ”

Le style de Mgr Bégin a changé. Il y a une très sensible différence entre sa lettre à l'*Electeur* et sa lettre aux curés.

C'est que, voyez-vous, les citoyens ont pris le bon moyen : ils discutent les actes et la prose de leurs curés et même de leurs évêques ; ils estiment que lorsque ces messieurs sont gavés, leur rôle est de dormir, et pas autre chose ; ayant tout le

scoui de la conduite de la barque ballottée par les flots, ils ne veulent pas recevoir d'ordre de ceux qui, paresseusement vautrés dans la cabine, ne font rien pour lutter contre les éléments.

L'aventure de Portneuf, complétée par la soumission de Mgr Bégin aux volontés des citoyens prouve surabondamment que le seul et bon moyen d'échapper à l'intolérance du clergé, c'est de lui dicter des lois et non d'en accepter.

Le peuple canadien commence à comprendre cette tactique élémentaire. Lorsqu'il l'aura bien comprise et qu'il aura enfin le facile courage de la mettre en pratique, il sera digne de figurer parmi les peuples libres.

CANADIEN.

AU MANITOBA

Monseigneur Langevin a une curieuse façon de traiter ses administrés, une façon qui indique bien toutes les raisons qui militent en faveur d'une enquête sur la question des écoles.

Nous avons maintes fois répété que la difficulté soulevée à propos des lois scolaires de 1890, émanait uniquement du clergé, furieux de se voir enlever le contrôle de l'éducation qui lui donne l'autorité sur la masse et surtout le maniement des fonds scolaires.

Nous avons fait remarquer que jamais on n'avait encore vu de protestation sérieuse des pères de famille manitobains.

Nous avons montré que les procès intentés pour contester la légalité des lois Martin avaient été entamés, non par les manitobains, mais par le clergé, et que la population catholique se faisait parfaitement à l'usage des écoles publiques.

En un mot, nous soutenons qu'il s'agit uniquement d'un coup monté par le clergé catholique, et s'il en faut une preuve directe, on va la trouver dans le sermon récemment prononcé par Monseigneur Langevin, et qu'ont reproduit tous les journaux conservateurs.

Voici la partie intéressante de ce sermon :

Aussi est-ce pour moi un grand sujet de joie de voir à cette heure toute cette population si calme et si digne, au milieu des agitations soulevées

par les passions dans toute la Puissance. Ainsi tous réunis autour de votre évêque, dans une même communion d'idées et de principes, vous êtes un modèle pour vos frères. Je vous en félicite, et la plus belle preuve que je veux vous donner de votre attitude si chrétienne et de la confiance que j'ai en vous, sera de ne pas lire moi-même, et de ne pas faire lire dans cette cathédrale le beau mandement de NN. SS. les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa. Ce n'est pas que je ne porte à ce mandement toute l'estime qui lui est due. Au contraire, j'y adhère avec d'autant plus de force que ce mandement est notre salut. Écrit particulièrement pour la province de Québec, où nos frères sont malheureusement divisés sur le moyen de nous venir en aide, il indique clairement le grave devoir de conscience qui incombe à tout électeur catholique de ne voter que pour les candidats qui "s'engagent formellement et solennellement, à voter pour une loi fédérale rémédiatrice." Ici, au contraire, vous êtes unanimes à réclamer cette législation fédérale rémédiatrice, c'est pourquoi je ne vois pas la nécessité de faire lire ce mandement aujourd'hui.

Pensez-vous qu'il les mène tambour battant, ses Manitobains, le jeune évêque de Saint-Boniface ? Un vrai caporal à la prussienne, hein ?

Vous avez vu déjà cette caricature de l'*Arizona Kicker* représentant un maire *Cowboy*, présidant une séance du conseil avec deux revolvers pointés sur les conseillers :

— Je propose que le vote sur la motion soit unanime, dit-il le premier qui se lève pour protester est un homme mort.

Personne ne dit mot.

Adopté à l'unanimité.

La tenue de Monseigneur Langevin est identique :

— J'ai ici, dit-il, un document qui affirme que les électeurs ont le droit de suivre leur conscience dans la lutte actuelle, et de voter pour celui qui leur semblera le plus apte à régler efficacement la question des écoles, mais je ne vous le lirai pas, car je sais que vous êtes unanimes à voter bleu. N'est-ce pas que vous êtes unanimes ? Qui est-ce qui dit qu'il n'y a pas unanimité ? Qui est-ce qui ose dire qu'il n'y a pas unanimité ? Qu'il vienne le dire ici.

Naturellement, personne n'ose bouger, de peur de se faire foudroyer.

— Allons, c'est bon, je vois qu'il y a unanimité. D'ailleurs je savais que vous êtes assez intelligents pour être unanimes. C'est bon, nous allons télégraphier cette unanimité à nos frères de l'Est et à nos bons évêques.

Et voilà comment nous sommes informés de l'état des esprits au Manitoba; voilà les renseignements que nous recevons depuis l'origine des pseudo-difficultés

Nous ne savons pas un mot de vrai sur la situation.

Une enquête seule nous ferait connaître ce que pensent réellement les pères de famille, et encore faudrait-il que les examens fussent secrets.

Le comble, par exemple, de l'hypocrisie ecclésiastique, c'est cette prétention de ne pas lire le mandement, comme *preuve de confiance et d'admiration*.

Molière n'aurait pas trouvé mieux.

VERITE

CE SERMON

Monsieur le Directeur.

Il se fait, en ce moment, beaucoup de bruit autour d'une homélie prononcée par un prélat du catholicisme orthodoxe et dans laquelle sont réaffirmées, avec une présomptueuse humilité plus épiscopale qu'évangélique, toutes les prétentions de cette institution à l'omnipotence spirituelle et temporelle, à l'omniscience et à l'omni-compétence à l'infailibilité morale et mentale, en quelque matière que ce puisse être. J'ai, avec votre bienveillante permission, un petit mot à dire à ce sujet et je le ferai avec l'entière franchise que j'aime à apporter à l'énoncé de mon humble sentiment.

En tout premier lieu, je dis qu'il n'y a pas à contester que la théorie absolutiste développée par cet évêque soit en tout conforme à l'enseignement de l'église particulière dont il est un des ministres. S'il prêchait autre chose que ce qu'il a prêché dans l'occasion dont il s'agit, il serait en désaccord avec ce que tous ses collègues

appellent tendrement leur sainte mère. Sa doctrine, telle que développée dans le sermon retentissant dont je m'occupe, est celle de l'église, qui, apparemment non satisfaite de l'appellation de chrétienne, se distingue par les multiples qualificatifs de catholique, romaine, orthodoxe et ultramontaine dont les apôtres n'ont jamais entendu parler, et qui constituent une répudiation formelle du nom du Christ.

Je dis, en second lieu, que lorsque ce digne de la prélatrice dénie à l'État le droit d'enseignement public et la mission d'élever les enfants, il exprime l'opinion qui est la mienne et qui se trouve être parfaitement d'accord avec l'enseignement de l'économie politique libérale dont Adam Smith et les autres maîtres de l'école qu'il a fondée sont les interprètes les plus autorisés. L'ingérence de l'État en matière éducative comme en toute autre qui doit relever de l'initiative privée est, par essence, anti-économique. Mais je n'ai pas ici le temps ni l'espace qu'il me faudrait pour développer cette assertion qui, du reste, est un lieu commun, un "truisme" de la science.

Je me hâte d'ajouter que si la théorie de notre évêque ultramontain est, sur ce premier point, conforme à la théorie des économistes qui se targuent, eux aussi, d'orthodoxie, et si l'ingérence de l'État en matière d'enseignement est anti-économique, l'ingérence d'un clergé quelconque — orthodoxe ou hétérodoxe — est anti-évangélique.

D'abord les clergés officiels, de quelque dénomination qu'ils se réclament respectivement, ne sont pas les successeurs de l'apostolat primitif. Ce n'est pas non plus ici l'endroit où développer ce point; mais, avec la grâce de Dieu et appuyé sur l'Évangile, j'entreprendrai de l'établir catégoriquement contre tout contradictoire qui en manifestera le désir. De plus, les apôtres n'ont pas reçu du Sauveur mission de faire de l'enseignement public ou privé, d'établir des écoles, des collèges ou des universités. Ils ont reçu mission d'apporter au peuple de Dieu, le prolétariat universel, la bonne nouvelle attendue de sa délivrance prochaine de l'oppression matérielle du césarisme, du ploutocratisme et du sacerdotisme de tout acabit, image elle-même

cette oppression matérielle, de l'oppression morale et spirituelle du péché apporté par les puissances du mal dont le Satanisme est la tête et le cléricanisme le plus actif agent.

L'éducation est, dans l'ordre politique pur, chose d'initiative privée quant à ce qui regarde ceux qui la doivent impartir et doit faire l'objet d'entreprises particulières comme tout autre besoin auquel il faut pourvoir ; et, dans une organisation parfaite de la société, elle serait gratuite comme tous les autres services que les hommes se doivent en fraternelle mutualité. Dans l'ordre social religieux—ces deux mots, qui sont synonymes, s'impliquant réciproquement—l'éducation, en ce qui concerne les intéressés les plus immédiatement responsables, est une obligation familiale à laquelle nul ne se peut soustraire en conscience et que chaque parent est tenu et doit avoir la faculté de remplir en jouissant de la liberté absolue, entravée par aucune institution politique ou ecclésiastique, d'exercer son propre discernement dans le choix des éducateurs. Il ne s'agirait donc point, selon mon très-humble mais très-ferme sentiment, d'essayer à mettre ce prélat, manifestement de bonne foi dans son aveuglement superbe, en contradiction avec l'enseignement de la Synagogue dont il est prince, puisqu'il est en parfait accord avec celle-ci qui, ayant la compression pour principe, ne cherche à arracher l'enseignement à l'accaparement illicite de l'État et à la surveillance seule légitime des familles que pour le confisquer au profit d'agglomérations de célibataires naturellement incompétents par état en pareille affaire. Il faut établir non l'antagonisme mais la solidarité qui existe entre cette doctrine épiscopale et la doctrine ecclésiastique et les combattre courageusement toutes deux parcequ'elles ne font qu'une ayant pour principe le despotisme moral et pour fin la systématisation de l'enténébrement universel si lucrative au cléricanisme dont elle assure l'étouffante prépondérance. Si ce qu'on appelle la politique cesse jamais d'être une mystification odieuse, une compétition de finauderie, un perpétuel compromis entre la vérité et le mensonge pour maintenir les institutions oppressives, inégalitaires et disproportionnées où s'alimentent toutes les néga-

lomanies et toutes les cupidités sordides, i surgira peut être des organisations d'hommes d'intelligence vraie et de cœur haut placé décidés à renoncer aux applatissements diplomatiques et à donner le petit coup d'épingle fatal à la puissance étatique comme à la puissance cléricale qui sont des épouvantails en bandruche. Alors, plutôt soucieux de l'intérêt universel que des petites ambitions particulières fondées sur des succès électoraux immédiats qu'on tente d'assurer par des manifestations d'abjecte soumission à toutes les usurpations les plus monstrueuses ; alors, dis-je, on combattra et la doctrine de l'État enseignant et la doctrine des églises éducatrices, et toutes les autres doctrines analogues, comme étant anti-économiques et anti-évangéliques parcequ'elles sont anti-libertaires, meurtrières de toute initiative personnelle, propagatrices de la superstition ecclésiastique et de la superstition étatique qui, également cléricale d'origine et de tendance, cherche, au moyen de la plus vaine des abstractions, à imposer aux minorités les fantaisies, les caprices, les modes et les dogmes administratifs, scientifiques, éducationnels, professionnels et autres infligés par des majorités gouvernementales de hasard à toute conscience et à toute tentative de développement libre et individuel.

Pour cela, il faudra revenir tout simplement à l'Évangile, car l'Évangile contient la doctrine de Vérité, qui, n'agissant ni comme l'État, usurpateur du nom de Pouvoir et d'Autorité, ni comme la caste sacerdotale de toutes dénominations, usurpatrice du nom d'Église et d'Épouse, n'opprime point mais délivre—*Veritas liberabit vos.*

E. RENE.

DANS LES COUVENTS

Dans les couvents, dans les collèges, dans les hôpitaux, dans les maisons de pension et dans les maisons privées, on devrait toujours avoir une provision de BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français pour le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons. 25c la bouteille seulement. Dans toutes les pharmacies et les épiceries.

LE PRINCIPE et L'APPLICATION

ÇA ET LA

Les évêques, réunis, ont décidé à l'approche des élections de rappeler le mandement général relatif à la conduite des catholiques pendant cette période.

Ce mandement général où se lit la signature de Mgr Lallèche, contient ce qui suit :

Toute atteinte portée à la liberté des électeurs, soit par menace de leur faire perdre leur position ou certains profits et avantages, soit par des conventions faites pendant le temps ci-dessus spécifié, alors même qu'elles ne devraient être remplies qu'après l'élection, sera aussi réputée fautive grave et cas réservé.

Voyons, maintenant, comment MONSEIGNEUR Lallèche met en pratique les principes qu'il impose à ses fidèles.

Examinons son fameux sermon.

Voici d'abord les MENACES :

"Voilà la doctrine catholique et voici l'avertissement qu'en conscience je me crois tenu de vous donner : Dans les circonstances, un catholique ne saurait, *sous peine de pécher en matière GRAVE*, voter pour le chef du parti qui a formulé aussi publiquement pareille erreur, et les partisans qui l'appuient dans cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur."

Voici maintenant les PROMESSES :

La première direction que j'ai à donner aux catholiques de ce diocèse pour les prochaines élections, c'est de ne donner leurs votes qu'à des candidats qui s'engageront à voter en faveur d'une loi réparatrice acceptée par les évêques. . . . C'est ce que vous ferez courageusement, comme catholiques, comme Canadiens, comme citoyens, et le Bon Dieu bénira vos efforts et vous *permettra de recueillir, ici-bas, un avant-goût du bonheur qu'il réserve aux élus*,

Voilà des *menaces* et des *promesses* bien caractérisées qu'ont pour le catholique plus de valeur et plus d'importance qu'aucune menace ou promesse terrestre.

Eh bien, la loi et le mandement ne sont-ils pas violés dans ce cas.

EQUITE

Pendant que nous nous occupons des écoles du Manitoba, n'y aurait-il pas lieu de s'occuper un peu de celles de Québec.

Voici un fait-divers du *Spectateur* de Hull qui est navrant :

— Mercredi soir la police de Hull a opéré l'arrestation de trois jeunes filles âgées respectivement de quatorze et quinze ans et deux jeunes garçons plus âgés, sur le chemin d'Aylmer, qui se permettaient de blasphémer et de faire un vacarme épouvantable dans un état d'ivresse. Les jeunes personnes avaient loué une voiture hier après-midi pour faire une promenade de plaisir à Aylmer. A une heure avancée hier la police en passant à cet endroit aperçut les cinq voyageurs sur le chemin s'amusant d'une manière peu convenable. Les noms des jeunes filles sont Proulx, Léveillé et Pigeon, toutes résidentes aux Chaudières.

Tout cela les produits de nos écoles, et veut-on créer au Manitoba des sujets de ce genre.

* * *

L'Echo de Louiseville, journal bien pensant du diocèse de Mgr Lallèche dit :

Les petites gens de l'*Electeur* dénoncent Mgr Lallèche avec violence. L'organe de M. Pacaud semble avoir pour mission de salir tout ce que nous, catholiques, aimons et vénérons. Que l'*Electeur* continue à s'attaquer à notre digne évêque, il n'en que plus houni et conspué par tous les honnêtes gens.

Evidemment la défense du vieux castor n'inspire pas grand enthousiasme à la jeunesse et ne soulèverait pas des montagnes.

Voilà une vénération qui nous semble moins que tiède.

PENDANT LES EPIDEMIES

De toutes parts, on signale la réapparition de la grippe ; il faut la combattre énergiquement. Le spécifique sans rival contre la grippe, le BAUME RHUMAL, a guéri des milliers de malades pendant les dernières épidémies de grippe. 16 cuillerés à thé ne coûte que 25c. en vente partout.

FEUILLETON

R O M E

PAR

EMILE ZOLA

VII

—Écoutez, monsieur l'abbé, je vais vous dire les choses, parce que je ne veux pas que vous emportiez une trop vilaine idée de mon pauvre Dario. Ça me ferait beaucoup de peine... Voyez-vous, c'est un peu de ma faute, ce qui vient d'arriver. Hier soir, il m'avait demandé un rendez-vous ici, pour que nous puissions causer tranquillement; et, comme je savais que ma tante n'y serait pas aujourd'hui, à cette heure, je lui ai donc dit de venir. C'était fort naturel, n'est-ce pas? de nous voir, de nous entendre, après le gros chagrin que nous avons eu, à la nouvelle que mon mariage ne sera sans doute jamais annulé. Nous souffrons trop, il faudrait prendre un parti... Et, alors, quand il a été là, nous nous sommes mis à pleurer; nous sommes restés longtemps aux bras l'un de l'autre, nous caressant, mêlant nos larmes. Je l'ai embrassé mille fois en lui répétant que je l'adorais, que j'étais désespérée de faire son malheur, que je mourrais sûrement de ma peine à le voir si malheureux. Peut-être a-t-il pu se croire encouragé; et, d'ailleurs, il n'est pas un ange, je n'aurais pas dû le garder de la sorte, si longtemps sur mon cœur... Vous comprenez, monsieur l'abbé, il a fini par être comme un fou.

Elle disait cela tranquillement, simplement, sans embarras aucun, de son air de belle fille raisonnable et pratique. Un faible sourire parut sur ses lèvres, quand elle continua.

—Oh! je le connais bien, mon pauvre Dario, et ça ne m'empêche pas de l'aimer, au contraire. Il a l'air délicat, un peu maladif même; mais, au fond, c'est un passionné, un homme qui a besoin de plaisir. Oui c'est le vieux sang qui bouillonne, j'en sais quelque chose, car j'ai eu des colères, étant petite, à rester par terre, et aujourd'hui encore, quand le grand souffle passe, il faut que je me batte contre moi-même, que je me torture, pour ne pas faire toutes les sottises du monde... Mon pauvre Dario! il sait si mal souffrir! Il est tel qu'un enfant dont les caprices doivent être contentés; mais, au fond pourtant, il a beaucoup de raison, il m'attend, parce qu'il se dit que le bonheur sérieux est avec moi, qui l'adore.

Et Pierre vit alors se préciser pour lui cette figure du jeune prince, restée vague jusque-là. Tout en mourant d'amour pour sa cousine, il s'était toujours amusé. Un fond d'égoïsme parfait, mais un très aimable garçon quand même. Surtout une incapacité absolue de souffrir: une horreur de la souffrance, de l'aideur et de la pauvreté, chez lui et chez les autres, De chair et d'âme pour la joie, l'éclat, l'apparence, la vie au clair soleil. Et fini, épuisé, n'ayant plus de

force que pour cette vie d'oisif, ne sachant même plus penser et vouloir, à ce point que l'idée de se raillier au régime nouveau ne lui était pas même venue. Avec ça, l'orgueil démesuré du Romain, la paresse mêlée d'une sagacité, d'un sens pratique du réel, toujours en éveil; et dans le charme doux et finissant de sa race.

—Mon pauvre Dario, qu'il aille en voir une autre, je lui permets, ajouta très bas Benedetta, avec son beau sourire. N'est-ce pas? il ne faut point demander l'impossible à un homme, et je ne veux pas qu'il en meure.

Et, comme Pierre la regardait, dérangé dans son idée de la jalousie italienne, elle s'écria, toute brûlante de son adoration passionnée :

—Non, non, je ne suis pas jalouse de ça. C'est son plaisir, ça ne me fait pas de peine. Et je sais très bien qu'il me reviendra toujours, qu'il ne sera plus qu'à moi, à moi seule, quand je le pourrai.

Il y eut un silence, le grand salon s'emplissait d'ombre, l'or des grandes consoles s'éteignait, une mélancolie infinie tombait du haut du plafond obscur et des vieilles tentures jaunes, couleur d'automne.

Bientôt, par un hasard de l'éclairage, un tableau se détacha, au-dessus du canapé où la contessina était assise, le portrait de la jeune fille au turban, si belle, Cassia Boccanera, l'ancêtre, l'amoureuse et la justicière. De nouveau, la ressemblance frappa le prêtre, et il pensa tout haut, il reprit :

—La tentation est la plus forte, il vient toujours une minute où l'on succombe, et tout à l'heure, si je n'étais pas entré...

Violamment, Benedetta l'interrompit.

—Moi, moi!... Ah! vous ne me connaissez pas. Je serais morte plutôt.

Et, dans une exaltation dévote extraordinaire, toute soulevée d'amour, et comme si la foi superstitieuse eût poussé en elle la passion jusqu'à l'extase :

—J'ai juré à la Madone de donner ma virginité à l'homme que j'aimerai, seulement le jour où il sera mon mari, et ce serment, je l'ai tenu au prix de mon bonheur, je le tiendrai au prix de ma vie même... Oui, Dario et moi, nous mourrons s'il le faut, mais la sainte Vierge a ma parole, et les Anges ne pleureront pas dans le ciel.

Elle était là toute entière, d'une simplicité qui pouvait d'abord paraître compliquée, inexplicable. Sans doute, elle céduit à cette singulière idée de noblesse humaine que le christianisme a mise dans le renoncement et la pureté, toute une protestation contre l'éternelle matière, les forces de la nature, la fécondité sans fin de la vie. Mais, en elle, il y avait plus encore, un prix d'amour inestimable donné à la virginité, un cadeau exquis, d'une joie divine, qu'elle voulait faire à l'amant élu, choisi par son cœur, devenu le maître souverain de son corps, dès que Dieu les aurait unis. Pour, elle en dehors du prêtre, du mariage religieux, il n'y avait que péché mortel et abomination. Et, dès lors, on comprenait sa longue résistance à Prada, qu'elle n'aimait pas, sa résistance désespérée et si douloureuse à Dario, qu'elle adorait, mais à qui elle ne voulait s'abandonner qu'en légitime union. Et quelle torture, pour cette âme enflammée, que de résister à son amour! quel continuuel combat du devoir, du serment fait à sainte Vierge, contre la passion,

cette passion de sa race, qui parfois, comme elle l'avouait, souffrait chez elle en tempête ! Toute ignorante et indolente qu'elle fût, capable d'une éternelle fidélité de tendresse, elle exigeait d'ailleurs le sérieux, le matériel de l'amour. Aucune fille n'était moins qu'elle perdue dans le rêve.

Pierre la regardait, sous le crépuscule mourant, et il lui semblait qu'il la voyait, qu'il la comprenait pour la première fois. Sa vualité s'accusait dans les lèvres un peu fortes et charnelles, les yeux immenses noirs et sans fond, et dans le visage si calme, si raisonnable, d'une délicatesse d'enfance. Avec cela, derrière ces yeux de flamme, sous cette peau si pure, si candide, on sentait la tension intérieure de la superstitieuse, de l'orgueilleuse et de la volontaire, la femme se gardait obstinément à son amour, ne manœuvrant que pour en jouir, toujours prête, dans sa raison avisée, à quelque folie de passion qui l'emporterait. Ah ! comme il s'expliquait qu'on l'aimât ! comme il sentait qu'une créature, si adorable, avec sa belle sincérité, sa fougue se réservant pour se donner mieux, devait remplir l'existence d'un homme ! et qu'elle lui apparaissait bien la sœur cadette de cette Cassia délicieuse et tragique, qui n'avait pas voulu vivre avec sa virginité désormais inutile, et qui s'était jetée au Tibre, en y entraînant son frère, Ercole, et le cadavre de Flavio, son amant.

Dans un mouvement de bonne affection, Benedetta avait saisi les deux mains de Pierre.

— Monsieur l'abbé, voici une quinzaine de jours que vous êtes ici, et je vous aime bien, parce que je sens un ami. Si vous ne nous comprenez pas du premier coup, il ne faut pourtant pas trop mal nous juger. Je vous jure que, si peu savante que je sois, je tâche toujours d'agir le mieux possible.

Il fut infiniment touché de sa bonne grâce, il l'en remercia, en gardant un instant ses belles mains dans les siennes, car lui aussi se prenait pour elle d'une grande tendresse. Un rêve de nouveau l'emportait, être son éducateur, s'il en avait jamais le temps, ne pas repartir du moins sans avoir conquis cette âme aux idées de charité et de fraternité futures, qui étaient les siennes. N'était-elle pas l'Italie d'hier, cette créature admirable, indolente, ignorante, innocente, ne sachant que défendre son amour ? L'Italie d'hier, si belle et si endormie, avec sa grâce finissante, charmeresse dans son ensommeillement, et qui gardait tant d'inconnu au fond de ses yeux noirs, brûlants de passion ! Et quel rôle que de l'éveiller, de l'instruire, de la conquérir pour la justice, pour la vérité, pour le peuple des souffrants et des pauvres, l'Italie rajeunie de demain, telle qu'il la rêvait ! Même dans le mariage désastreux avec le comte de Prada, dans la rupture, il voulait voir une première tentative manquée, l'Italie moderne du nord allant trop vite en besogne, trop brutale à aimer et à transformer la douce Rome attardée, grande encore et paresseuse. Mais ne pouvait-il reprendre la tâche, n'avait-il pas remarqué que son livre, après l'étonnement de la première lecture, était resté chez elle une préoccupation, un intérêt, au milieu du vide de ses journées, emplies de ses seuls chagrins ? Quoi ! s'intéresser aux autres, aux petits de ce monde, au bonheur des misérables ! était-ce possible, y avait-

il donc là un apaisement à sa propre misère ? Et elle était émue déjà, et il se promettait de faire jaillir ses larmes, frémissant lui-même près d'elle, à la pensée de l'infini d'amour qu'elle donnerait, le jour où elle l'aimerait.

La nuit venait complète, et Benedetta s'était levée pour demander une lampe. Puis, comme Pierre, prenait congé, elle le retint un instant encore dans les demi-ténèbres. Il ne la voyait plus, il l'entendait seulement répéter de sa voix grave :

— N'est-ce pas, monsieur l'abbé, vous n'emporterez pas une trop mauvaise opinion de nous ? Dario et moi, nous nous aimons, et ce n'est pas péché quand on est sage . . . Ah ! oui, je l'aime, et depuis si longtemps ? Figurez-vous, j'avais treize ans à peine, lui en avait dix-huit ; et nous nous aimions, nous nous aimions comme des fous, dans ce grand jardin de la villa Montefiori, qu'on a saccagé . . . Ah ! les jours que nous avons passés là, les après-midi entières, lâchés à travers les arbres, les heures vécues au fond de cachettes introuvables, à nous embrasser, ainsi que des chérubins ! Lorsque venait le temps des oranges mûres, c'était un parfum qui nous grisait. Et les grands buis amers, mon Dieu ! comme ils nous enveloppaient, de quelle odeur puissante ils nous faisaient battre le cœur ! Je ne peux plus les respirer, maintenant, sans défaillir.

Un valet apportait la lampe, et Pierre remonta chez lui. Dans le petit escalier, il trouva Victorine, qui eut un léger sursaut, comme si elle s'était postée là, à le guetter sortir du salon. Elle le suivit, elle causa, se renseigna ; et, tout d'un coup, le prêtre eut conscience de ce qui s'était passé.

— Pourquoi donc n'êtes-vous pas accourue, lorsqu'on vous a appelée, puisque vous étiez en train de coudre dans l'anti-chambre ?

D'abord, elle voulut faire l'étonnée, dire qu'elle n'avait rien entendu. Mais sa bonne figure de franchise ne pouvait mentir, aïait quand même. Elle finit par se confesser, de son air brave et gai.

— Dame ! est-ce que ça me regardait, d'intervenir entre des amoureux ? Et puis, j'étais bien tranquille, je savais que le prince l'aime trop pour lui faire du mal, à ma petite Benedetta.

La vérité était donc que, comprenant ce dont il s'agissait, au premier appel de détresse, elle avait posé doucement son ouvrage sur la table et s'en était allée à pas de loup, pour ne pas avoir à déranger ses chers enfants, ainsi qu'elle les nommait.

— Ah ! la pauvre petite ! conclua-t-elle, comme elle a tort de se martyriser pour des idées de l'autre monde : Puisqu'ils s'aiment, où serait le mal, grand Dieu ! s'ils se donnaient un peu de bonheur ? La vie n'est pas si drôle. Et quel regret, plus tard, le jour où il ne serait plus temps.

(A suivre.)

SANS PROFIT

C'est risquer sa vie sans profit que de négliger un rhume dont le traitement avec le BAUME RHUMAL n'exige aucun régime spécial tout en étant très agréable. 25c la bouteille dans toutes les pharmacies et les épiceries.

"LE SUN"



Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

Siege Social, Montreal.

ROBERTSON MACAULAY, Président.

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

||
..... ||

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1894 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

O. Leger,



GÉRANT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS

POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTRÉAL

25 Cts

ACHETENT UNE BOITE DE
25 FEUILLES DE PAPIER ET
DE 25 ENVELOPPES DE MEME
QUALITÉ.

"Velin de Clearbrook"

LES MEILLEURES AU PAYS

MORTON, PHILLIPS & CIE,

Montreal

'North British & Mercantile'

**CIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
ET SUR LA VIE**

Capital.....	\$15,000,000
Fonds Investis.....	53,053,710
Fonds Investis en Canada....	5,200,000
Revenu Annuel.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.,

Directeurs Ordinaires. — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de Montreal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante quixiste, offre à ess assurés une sécurité absolue en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés.

Bureau Principal en Canada :

78 St.-François-Xavier, Montréal.

Téléphone Bel. No. 310.

GUSTAVE FAUTEUX,

AGENT POUR MONTRÉAL
ET LES ENVIRONS

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie
Commerciale, (limitée), et publié par Aris-
tide Filiatroul au No. 30 rue St-Gabriel,
Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS
AVOCATS

Chambres 613 et 614, Bâtisse de la New
York Life, 11 Place d'Armes, Montréal
Téléphone 1521

S. S. Burroughs

W. Herbert Burroughs

Arthur GLOBENSKY,
AVOCAT.

1586½ Rue NOTRE-DAME

J. A. DROUIN,
AVOCAT

Bâtisse de la New York Life, 11 Place
d'Armes, Chambres 315 et 316
Téléphone 2243

MAPLE CARD & PAPER MILLS



**FABRICANTS
DE PAPIER.**

MOULIN A

PORTNEUF - QUE

LIBRAIRIE FRANCAISE

G. HUREL

Spécialité de 1615 rue Notre-Dame
Publications Artistiques et Littéraires.
Achat et vente de Livres d'occasion...
MONTREAL



CAVEATS,
TRADE MARKS,
DESIGN PATENTS,
COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to
MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America.
Every patent taken out by us is brought before
the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the
world. Splendidly illustrated. No intelligent
man should be without it. Weekly, \$3.00 a
year; \$1.50 six months. Address, MUNN & CO.,
PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfege
221—RUE CRAIG—221

POUR RELIER LES FASCICULES
"NAPOLEON"

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale ; ceux
qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feraient
bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos
bureaux, ou demander notre agent qui irait le leur
montrer.

JOHN LOVELL & SON,
25 Rue St. Nicolas.